

DURÉE



1 jour (7 heures)

PUBLIC



Postulants agents, chefs d'équipe ou chefs de service de sécurité incendie en établissement recevant du public ou en immeuble de

grande hauteur, souhaitant obtenir les qualifications SSIAP1, SSIAP2 ou SSIAP3.

PRÉREQUIS



Etre titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes: AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans; Sauveteur secouriste

du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

Satisfaire à une évaluation, réalisée par le centre de formation, de la capacité à rendre compte sur la main courante, des anomalies

constatées lors d'une ronde et à alerter les secours.

Pour les SSIAP1, SSIAP2, être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois,

conformément à l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Fournir la fiche d'ajournement originale dans le cas où vous n'auriez pas passé l'examen initial dans notre centre.

OBJECTIFS

Suite à un ajournement théorique ou pratique lors de l'examen initial SSIAP, réaliser de nouveau cet examen face au jury présidé par la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours.

PROGRAMME

Examen SSIAP1 :

QCM de 30 questions portant sur l'ensemble du programme ;

Réalisation d'une ronde avec des anomalies, dans un délai raisonnable et découverte d'un sinistre. Des questions du jury compléteront la ronde. A l'issue le candidat renseignera une maincourante sur l'une des anomalies constatées.

Examen SSIAP2 :

QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme ;

Animation d'une séquence pédagogique en matière de sécurité incendie avec un temps de préparation de 15 min. Il pourra utiliser tous les supports existants qui devront être mis à sa disposition (tableau blanc ou papier, rétro projection, vidéo projection).

Exercice de gestion du PC en situation de crise (SSI de catégorie A en fonction). L'épreuve devra intégrer une dégradation du contexte avec au moins trois incidents ou anomalie. Le candidat remettra au jury sa main courante à la fin de l'épreuve.

Examen SSIAP3 :

QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme ;

Elaboration d'une notice technique de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1ère ou de 2ème catégorie.

Le rendu portera sur : Présentation générale du projet ; Consistance des travaux ; Incidences administratives et techniques vis-à-vis de la commission de sécurité ; Notice descriptive proprement dite comportant : Incidence éventuelle sur le classement initial ; Nature des aménagements et matériaux utilisés ; Renseignements concernant les dégagements ;

Renseignements relatifs quant aux nouveaux équipements ou installations (SSI, désenfumage, compartimentage, locaux à risques...).

Les membres du jury interrogent le candidat, à partir de thèmes portant sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service sécurité

PEDAGOGIE

L'examen SSIAP est organisé en conformité avec l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Matériel pédagogique et technique

Salle de formation permettant l'accueil de 15 personnes, SSI en fonction, vidéo projection, aire de feu..